

Conseil d'administration  
9-10 mars 2022

En référence au  
point 6b) de l'ordre du jour

## **Point à l'ordre du jour : Protection et gestion des incidents**

### **Résumé**

Ceci est le rapport annuel de protection de l'IPPF 2021, qui donne un aperçu des actions de protection à l'IPPF au cours de l'année dernière. Il met en évidence réalisations et défis et identifie les domaines à cibler et à améliorer pour 2022, en s'appuyant sur l'audit de protection et de gestion des incidents, réalisé par nos auditeurs RSM au quatrième trimestre 2021.

Des avancées notables ont eu lieu en ce qui concerne :

- le développement et le déploiement d'une formation et de ressources liées à la protection en vue de développer une culture de la protection dans l'ensemble du secrétariat ; et
- le soutien du secrétariat aux AM/Assoc/CP en ce qui concerne le développement de leurs pratiques, de leur culture et de leurs ressources en matière de protection, ainsi que l'alignement de ceux-ci sur le cadre de protection de l'IPPF.

Ce rapport fournit également aux administrateur-ice-s des données et des analyses concernant le très petit nombre de cas de protection, cinq au total, signalés en 2021 sur *IPPF SafeReport* - notre service de rapport confidentiel. Ces cinq cas concernaient des associations membres, des associations membres associées ou des partenaires de collaboration (MA/M Assoc/CP). Aucun cas de protection n'a été signalé concernant les bureaux régionaux/sous-régionaux ou le bureau central de Londres.

La protection est l'une des six catégories de problèmes qui peuvent être signalées, connues sous le nom de Principaux types de problèmes (PTP). Au 31 décembre 2021, le nombre cumulé de tous les cas signalés dans le cadre des 6 PTP depuis la mise en service du service en décembre 2018 est de 200. Cela inclut le total cumulé de 17 dossiers de protection, dont 5 signalés en 2021 — soit 8,5 % de la charge de travail totale, sur l'ensemble des six PTP.

Ce rapport ne prend en compte que les données relatives aux problèmes de protection. En raison de la nature confidentielle de ces dossiers, les détails des cas ne sont pas inclus afin de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales. Lorsque cela est justifié, les dossiers sont transmis aux cadres supérieurs et à la chargée de la protection au sein du Conseil d'administration.

Les données et les explications relatives aux 183 cas **non liés à la protection** sont fournies dans le rapport annuel de gestion des incidents 2021.

Enfin, ce rapport fournit également des informations sommaires sur la manière dont le projet WISH aide les AM participantes à développer leur propre action de protection et à se mieux conformer aux normes agréées avec le FCDO qui finance ce travail.

### **Sommaire**

- 1. Réponses aux problèmes de protection signalés**
  - a. Les dossiers liés à la protection et les points clés à retenir
  - b. Etat de la clôture des dossiers, enseignements à tirer et points clefs à retenir
- 2. Activités de protection en 2021**
  - a. Réalisations
- 3. Développement des AM WISH**
- 4. Conclusion**
- 5. Priorités pour 2022**

**Action requise: Le Conseil de lire et de prendre note du rapport.**

## **Rapport annuel de protection 2021**

## 1) Réponses aux problèmes de protection signalés

### Les dossiers

Sur les 17 signalements reçus cumulativement au 31 décembre 2021, 13 concernent des AM/Assoc/PC et quatre (24%) des bureaux régionaux/sous-régionaux (BR/BSR) ou le bureau central (BC). En 2021, il y a eu cinq signalements liés à la protection, tous concernant des AM/Assoc/PC. La protection comprend trois sous-catégories qui-ci sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

**Tableau 1 : Signalements concernant la protection**

Les chiffres entre ( ) représentent le nombre et le pourcentage de cas de protection concernant les AM/Assoc/PC

Cas de protection Sous-catégories	Total cumulé au 31-12-21	Signalés en 2021	Signalés en 2020	Signalés en 2019
Exploitation et/ou abus sexuel	3 (3, 100%)	1 (1, 100%)	1 (1, 100%)	1 (1, 100%)
Harcèlement sexuel	10 (8, 80%)	3 (3, 100%)	4 (3, 75%)	3 (2, 67%)
Toutes les autres formes d'abus	4 (2, 50%)	1 (1, 100%)	2 (1, 50%)	1 (0, 0%)
<b>Nombre total de cas de protection</b>	<b>17 (13, 76%)</b>	<b>5 (5, 100%)</b>	<b>7 (5, 71%)</b>	<b>5 (3, 60%)</b>

Soit une augmentation de 16% du nombre de cas concernant les AM/Assoc/PC et une diminution de 17% concernant les BR/BSR/BC. Ces deux phénomènes sont probablement le résultat direct de nos activités de protection en 2021. Ces activités ont toutes été conçues sensibiliser le personnel des AM/Assoc/PC à notre service de signalement et à la protection en général, ainsi que pour faciliter une meilleure compréhension, au sein du secrétariat, de la différence entre protection et autres formes de comportement inapproprié au travail.

### Points clefs à retenir

- 100% des problèmes de protection signalés en 2021 concernent les AM/Assoc/PC ;
- le nombre de problèmes de protection signalés reste très faible et stable depuis le lancement du service de signalement il y a trois ans ;
- il y a eu une augmentation de 16% du nombre de problèmes signalés concernant les AM/Assoc/PC ;
- il y a eu une diminution de 17% du nombre de signalements relatifs aux BR/BSR/BC ;
- nous n'avons toujours aucun signalement lié à la protection des personnes qui ont accès aux services de l'IPPF. Ceci doit attirer l'attention de la Fédération ;
- la sous-catégorie la plus courante est le harcèlement sexuel, situation qui n'a pas bougé au cours des trois dernières années.

### Clôtures, conclusions et enseignements

**Clôtures au 31 décembre 2021** : des 17 signalements cumulatifs, 13 sont clos et quatre restent ouverts et sur ces quatre derniers, trois ont été signalés en 2021 et un en 2020, tous les quatre concernant des allégations de harcèlement sexuel dans les AM/Assoc/PC. Les efforts de communication vers les personnes appropriées dans les AM/Assoc/PC progressent mais restent difficiles.

**Tableau 2 : Nombre de dossiers de protection toujours ouverts au 31-12-21**

Les chiffres entre ( ) représentent le nombre et le pourcentage de cas de protection concernant les AM/Assoc/PC

Dossiers ouverts	Cumul des dossiers ouverts	Signalés en 2021	Signalés en 2020	Signalés en 2019
Nb de dossiers de protection toujours ouverts au 31-12-21	4 (4, 100%)	3 (3, 100%)	1 (1, 100%)	0 (0, 0%)

**Conclusions au 31/12/21** Le tableau 3 ci-dessous présente les résultats des 13 dossiers de protection clos au 31 décembre 2021. Le nombre d'enquêtes de protection ayant abouti à un résultat corroboré a augmenté d'année en année pour atteindre un total cumulé de neuf (69%) des 13 dossiers clos.

**Tableau 3 : Conclusions des cas de protection des dossiers clôturés par année**

Conclusions des dossiers	Total cumulé	2021	2020	2019
Corroborés	9	5	3	1
En partie corroborés	0	0	0	0
Non corroborés	2	0	2	0
Rétracté	1	1	0	0
Pas de réponse de la part de la personne faisant le signalement	1	1	0	0

**Leçons et faiblesses identifiées à partir de la gestion des cas au 31-12-21 :** étant donné que la plupart des cas de protection signalés concernent des AM/Assoc/PC, dont beaucoup par ailleurs sont ouverts depuis des périodes inacceptablement longues, l'une des principales – et constantes - faiblesses des AM/Assoc/PC tient au manque de process efficaces de gestion des problèmes de protection, ou à l'absence d'infrastructure, de politiques et d'expertise pour soutenir les actions requises si un cas est corroboré.

A titre d'exemple, dans le programme WISH, les AM continuent à faire face à des défis systémiques malgré le soutien régulier des Conseiller-ère-s en Protection. Ces défis, y compris les dispositions juridictionnelles, ont parfois dû être abordés avec une équipe multidisciplinaire comprenant le personnel de WISH et du bureau régional. Il s'agit d'une approche collaborative positive, mais coûteuse en termes de temps manageriel du Secrétariat. Ceci a été confirmé par nos auditeurs internes, RSM :

*Toutes les associations membres de l'IPPF sont tenues de respecter 10 principes fondamentaux et 48 normes distinctes comme condition d'affiliation à l'IPPF. Ces normes sont définies dans les Normes et responsabilités des membres de l'IPPF. Cependant, les attentes et les responsabilités en matière de protection ne sont pas couvertes par ces normes. Si le processus d'accréditation des associations membres n'évalue pas la conformité au Cadre de protection de l'IPPF et aux meilleures pratiques internationales en matière de protection, il existe un risque que des systèmes et process de protection inadéquats au sein des AM ne permettent pas de protéger les enfants et les adultes vulnérables contre des préjudices, des abus, des négligences et de l'exploitation, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'IPPF au niveau local et mondial.*

L'IPPF doit réfléchir à la manière de modifier cette position à l'avenir, étant donné qu'un nombre croissant de parties prenantes de l'IPPF s'attendent à ce que la conformité en matière de protection soit assurée. La révision en cours du système d'accréditation de l'IPPF devrait prendre en compte ces éléments. Le fait la protection soit intégré au cadre d'accréditation révisé contribuerait fortement à un changement progressif, à long terme et durable. Cela devrait faciliter l'évaluation de l'alignement des AM sur le cadre de protection de l'IPPF ; et ce sur la base des meilleures pratiques internationales, dont le management des problèmes de protection.

#### **Points clefs à retenir**

- Lorsque l'on tente d'analyser les résultats des dossiers de protection clos, les variables impliquées sont multiples, et il n'est donc pas possible de déterminer avec précision des tendances ou des modèles que nous pouvons mettre en évidence avec précision à l'heure actuelle.
- une augmentation des résultats fondés, par rapport à d'autres résultats, n'indique pas nécessairement une augmentation des cas d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels (AEHS) dans la Fédération. Par exemple, suite aux actions de protection menées en 2021, les données relatives aux résultats des enquêtes pourraient indiquer une augmentation de l'*identification* des comportements abusifs, une augmentation de la *confiance* dans notre service de signalement et/ou une amélioration de la *qualité* des enquêtes ;
- le personnel du secrétariat est une partie prenante clé ; à ce titre, nous devons continuer à demander régulièrement si le personnel perçoit l'IPPF comme un lieu de travail sûr et gratifiant et comme étant réactif lorsque des signalements sont faits ;
- L'IPPF doit envisager des moyens d'aider les AM/Assoc/PC à mieux gérer les problèmes de protection en s'appuyant sur le développement et la mise en œuvre de politiques et de procédures adéquates - incluses dans le *manuel des politiques de l'IPPF* ;

- nous avons identifié un besoin clair pour les AM/Assoc/PC de développer et d'intégrer des pratiques et une culture de protection solides et d'améliorer leur capacité à s'aligner de plus en plus sur le cadre de protection de l'IPPF dans la pratique.

## 2. Activités de protection en 2021

L'équipe de protection du secrétariat a réalisé avec succès ses principales priorités pour 2021. Celles-ci étaient toutes axées sur le renforcement des capacités des AM/Assoc/PC en matière de protection, ainsi que sur le développement et le déploiement de formations et de ressources, en plus d'un nouveau processus assurant que tout le personnel du secrétariat reçoive automatiquement une formation initiale à la protection et une formation annuelle de remise à niveau. L'équipe de protection a lancé ce processus le 28 avril 2021 à l'intention de tout le personnel du secrétariat. Cet événement a été suivi d'un lancement électronique à l'intention de tous les AM/Assoc/PC, afin d'introduire :

- **le nouveau dossier de formation à la protection**, disponible en arabe, anglais, espagnol, français et portugais ;
- **un nouveau pôle de ressources** à l'intention du personnel du secrétariat et des AM/Assoc/PC ;
- **Le nouveau service IPPF SafeReport** : notre nouveau service de signalement (lancement d'alertes), amélioré et confidentiel.

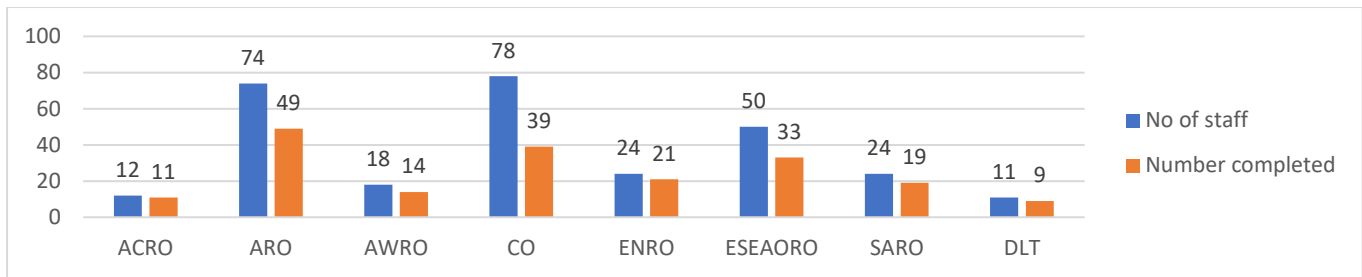
### Réalisations

- Déploiement du pack de formation sur la protection grâce à des ateliers de formation des formateurs** : nous avons animé **16** ateliers, formé **225** membres du personnel des AM/Assoc/PC (dont le personnel des AM WISH et non-WISH) et **3** membres du secrétariat.
- Offre d'une formation générale ou sur mesure à la protection** : dans le cadre de **8** ateliers nous avons offert une sensibilisation ou une formation à la protection à **234** membres du personnel d'AM/Assoc/PC (y compris les ma WISH et non-WISH) et au personnel du secrétariat.
- Formation de sensibilisation à la diffusion des ressources** : dans le cadre de **3** ateliers, nous avons présenté des ressources de protection à **63** membres du personnel des AM/Assoc/PC (dont les AM WISH et non-WISH).
- Formation initiale à la protection du personnel du secrétariat** : dans le cadre de **9** ateliers, une initiation à la protection a été dispensée à **79** nouveaux membres du personnel du secrétariat. Ce processus de formation initiale/d'accueil a été lancé en octobre 2021. Il garantit que tous les nouveaux membres du personnel du secrétariat, les bénévoles, etc. assistent à une initiation à la protection standardisée et de haute qualité. Le rapport d'audit a noté qu'il s'agissait d'une action managérielle, mais cette initiative avait été mise en œuvre avant la finalisation de l'audit de la protection et de la gestion des incidents, car cette incohérence avait été identifiée en 2021.

Bien que cette initiative ait été conçue par l'équipe de protection, elle n'a été possible que grâce à une collaboration croissante entre l'équipe et ses collègues des RH. Nous disposons désormais d'un registre central des membres du personnel qui ont besoin de cette formation et qui l'ont reçue. Cette collaboration permet de modéliser efficacement une culture unifiée du secrétariat "dans la pratique", ce qui a eu pour avantage l'amélioration des taux de conformité de la participation à cette formation essentielle au cours du processus d'intégration des nouveaux-elles employé-e-s.

- Développement et déploiement d'une nouvelle formation obligatoire de remise à niveau à la protection.** Cette formation autogérée qui comprend des quiz, des études de cas et des vidéos, dont un message de Kate Gilmore, a été lancée en novembre 2021. Les premières données indiquent un taux d'achèvement global de 71 % au 31 décembre 2021.

**Tableau 4 : Taux d'achèvement de la formation de remise à niveau à la protection au 31 décembre - par région et pour l'équipe de direction**



Voici ci-dessous quelques commentaires positifs de membres du personnel :

« Bien que les formations obligatoires ne soient pas du goût de tout le monde, j'ai vraiment apprécié celle-ci et je suis ravi-e que nous l'ayons suivie. Elle fut très utile et nous sommes parti-e-s avec des éléments importants et si nous voulons vraiment avoir une culture de protection, nous devons nous rappeler qu'il n'y a pas d'alternative à un comportement 100% acceptable. »

"Merci à vous et à votre équipe d'avoir mis en place cette formation, il est vraiment important que nous fassions toutes et tous des remises à niveau régulières. »

« Merci de nous avoir fait participer à cette formation à la protection si énergisante cet après-midi, vous avez vraiment utilisé à plein ces 40 minutes pour nous rappeler l'importance de cet aspect de notre rôle. »

### 3. Développement des AM WISH

Depuis le début de la mise en œuvre du programme WISH en 2019, deux conseillers à la protection lui ont été attachés dont la responsabilité principale est de soutenir les 19 AM participantes pour qu'elles travaillent à devenir pleinement conformes aux attentes et exigences de l'IPPF et du FCDO en matière de protection. Les conseiller-ère-s en protection de WISH ont également des responsabilités mondiales et régionales en matière de protection et font partie de la petite équipe mondiale de protection.

Le programme WISH a connu quelques changements en 2021, puisque les trois premières années financées du projet ont pris fin en août avec moins de pays et des budgets réduits. Les équipes de l'IPPF travaillant sur le lot 1 de WISH (dirigé par MSI) et le lot 2 (dirigé par l'IPPF) ont été fusionnées. De plus, au début du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (la période de prolongation sans frais), cinq AM de WISH ont cessé de fournir le travail lié au programme WISH : Zambie, Mozambique, Nigeria, Côte d'Ivoire et Cameroun. L'analyse de la conformité à la protection des AM WISH au 31 décembre 2021 a donc été évaluée chez 11 d'entre elles : Ouganda, Tanzanie, Soudan, Soudan du Sud, Malawi, Ethiopie, RDC, Tchad, Mauritanie, Burundi et Pakistan.

Le taux de conformité de ces 11 AM est de 70%. Ce résultat a été obtenu grâce à un appui soutenu consistant en la réalisation d'une série d'activités tirées des plans d'action de protection rédigés en 2019, en face des six normes de protection du Cadre de protection de l'IPPF. Exemples de lacunes de conformité identifiées dans certaines AM WISH :

- un manque de politiques en matière de protection approuvées par les instances de gouvernance et mises en œuvre, politiques qui s'alignent sur le Cadre de protection et le *manuel des politiques* de l'IPPF. Il s'agit d'une lacune difficile à combler, car lorsque des problèmes de protection sont signalés, l'absence d'infrastructure appropriée, de cadre politique, d'expertise et/ou de budget pour externaliser des enquêtes complexes, signifie souvent que les AM ne sont pas en mesure de demander des comptes à leur personnel ;
- certains pays n'ont pas de lois nationales afférentes à la protection, ce qui complique encore la situation.

### 4. Conclusion

Une petite équipe dévouée, soutenue par ses collègues, ainsi qu'une attention et une priorité accrues en matière de protection, ont accompli un travail considérable et obtenu des résultats positifs. Cependant, malgré ces bons résultats, certaines initiatives prioritaires doivent être entreprises en 2022, la plupart ayant déjà été identifiées puis

confirmées par le rapport d'audit. Toutes les mesures managerielles ont été acceptées. Les priorités de protection et les mesures managerielles sont incluses ci-dessous en tant que priorités clés pour 2022.

## 5. Priorités clefs pour 2022

Le travail en 2022 se concentrera sur une série de priorités clés qui feront l'objet d'un suivi. Il s'agit d'initiatives de haut niveau et elles ne représentent pas le plan de travail détaillé 2022.

Action	Objectif de mise en oeuvre
<b>Améliorer et intégrer l'adhésion du secrétariat à des pratiques de recrutement sûres (audit : mesure managerielle)</b> : la politique sur les principes d'emploi et la politique de protection (enfants et adultes vulnérables) contiennent une checklist de recrutement sûr à appliquer à tous les nouveaux membres du personnel de l'IPPF.	2 <sup>nd</sup> trimestre
<b>Mettre au point et en place une formation de remise à niveau à la protection en 2022 pour tout le personnel du secrétariat, y compris les administrateur-riche-s (audit : mesure managerielle)</b> : mise en œuvre plus tôt dans l'année, augmentation des taux de conformité à la fin de l'année.	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Attentes en matière de protection et de gestion des incidents pour les AM/Assoc/PC (audit : mesure managerielle)</b> : En collaboration avec les collègues de l'accréditation, s'assurer que la protection est incluse dans le cadre d'accréditation.	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Continuer à soutenir les AM de WISH et les autres Assoc/PC pour améliorer leur taux de conformité</b> : Continuer à travailler avec les AM de WISH pour augmenter leurs taux de conformité actuels et identifier les personnes relais.	1 <sup>er</sup> -4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Evaluer la conformité du secrétariat avec le cadre de protection de l'IPPF ainsi que, si possible, les AM non WISH (audit : action managerielle)</b> : Développer un outil pour évaluer la conformité de tous les bureaux du secrétariat avec le cadre de protection de l'IPPF.	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>Continuer à mettre au point les documents contractuels de l'accord de financement de l'IPPF</b> : pour s'assurer que la protection y soit incluse de manière adéquate et proportionnelle. Continuer à soutenir les AM de WISH en leur consacrant du temps afin d'augmenter les taux de conformité.	2 <sup>nd</sup> trimestre

### SIGLES

<b>ACRO</b>	Bureau régional de la Région des Amériques et des Caraïbes
<b>ARO</b>	Bureau régional de la Région Afrique
<b>AWRO</b>	Bureau régional Monde arabe
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>C-FAR</b>	Comité d'audit, des finances et des risques
<b>Equipe de direction</b>	<b>Equipe de direction</b>
<b>ENRO</b>	Bureau régional du réseau européen
<b>ESEAORO</b>	Bureau régional de la région de la région Asie de l'Est et du Sud-est et Océanie
<b>FCDO</b>	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth & du développement
<b>MA/M Assoc/PC</b>	Association membre / Membre associé / Partenaires de collaboration
<b>PTP</b>	Principal type de problème
<b>SARO</b>	Région Asie du Sud
<b>WISH</b>	Women's Integrated Sexual Health Programme – [programme de santé sexuelle intégré à l'intension des femmes (financé par le FCDO)]